

18 Décryptages Débats

En finir avec la transphobie Le gouvernement français méprise la liberté de genre

Le 4 juin, à Nancy, deux femmes se sont mariées. Rien ne pouvait s'y opposer, a confirmé le procureur de la République à l'adjoint chargé de la célébration : les deux personnes concernées sont juridiquement de sexes opposés. L'une est une femme « biologique », l'autre est une femme transgenre qui a conservé son état civil masculin, n'ayant pu obtenir son changement d'état civil devant la cour d'appel de Nancy. Ce mariage est donc directement lié aux absurdités de la situation des personnes transgenres en France.

Passons sur les stigmatisations : musulmans, Noirs, d'autres encore, les connaissent aussi. On insistera plus sur des anathèmes liés à une religiosité mal placée : après les pacs (on se souvient de la Bible agitée en 1999 à l'Assemblée nationale), Christine Boutin, députée UDF des Yvelines, s'est trouvée une nouvelle cible : le « genre ».

En 2010, au nom d'une vision archaïque des rapports entre sexes et avec l'appui du gouvernement, elle s'est opposée à l'inscription dans les lois antidiscrimination de la transphobie, pourtant condamnée par le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ; le pouvoir se défend lui-même, car il pratique au quotidien la transphobie d'Etat, y compris contre certains de ses fonctionnaires humiliés, harcelés, placardisés.

« J'ai fait le choix, personnel, de modifier mon corps, et même d'être opérée, mais je refuse d'en rendre compte à l'Etat et de céder à ses exigences indignes »

Le gouvernement français contre la liberté du genre... En France, ce n'est pas le droit qui s'adapte au corps (contraception et interruption volontaire de grossesse ont été arrachées de haute lutte !), mais le corps qui s'adapte au droit. Pourtant, c'est une jurisprudence archaïque, bricolée le 11 décembre 1992 par la Cour de cassation après la condamnation de la France par la CEDH, qui a permis en 2011 à deux femmes – dont une transgenre – de se marier en toute légalité.

Faute de loi et malgré le principe du respect de la vie privée, la Cour de cassation a imposé des conditions discriminatoires en soumettant tout changement d'état civil à « un traitement médico-chirurgical, subi dans un but thérapeutique » pour qui « ne possède plus tous les caractères de son sexe d'origine et a pris une apparence physique la rapprochant de l'autre sexe auquel correspond son comportement social ». Si la conclusion (apparence, comportement) est plus ou moins de bon sens, les conditions initiales enferment le changement d'état civil dans l'enfer de la pathologisation judiciaire.

Si, comme les transgenres de Nancy et d'ailleurs, on réclame, au nom de la liberté de vivre son genre, un changement d'état civil conforme aux textes européens de 2009 et 2010, les tribunaux opposent des exigences variables : castration, certificat psychiatrique attestant de troubles, déshabillage intégral avec intromission forcée d'un doigt dans le néovagin, prothèses mammaires pour augmenter un 95 B (on découvre ainsi les goûts des procureurs...). Le ridicule ne cache pas la réalité d'humiliations inouïes et destructrices de la personne.

A l'initiative de la première association transgenre française, Trans Aide, avec le soutien de la Fédération des associations et centres lesbiens, gays, bi et trans (LGBT) et du cabinet de M' Emmanuel Pierrat, j'ai engagé une procédure pour un changement d'état civil sans condition, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe. En refusant de donner aux tribunaux la moindre justification médicale, j'ai placé les magistrats et, au-delà, le gouvernement, qui refuse de légiférer, devant leurs responsabilités.

Le 29 avril 2010, le Conseil de l'Europe a en effet adopté la résolution 1728 dont l'alinéa 16.11.2 demande aux Etats de garantir

Stéphanie Nicot

Enseignante, porte-parole de Trans Aide, chargée des questions femmes et de genre à la Fédération associations et centres lesbiens, gays, bi et trans (LGBT)

le droit des personnes transgenres à obtenir « des documents officiels reflétant l'identité de genre choisie, sans obligation préalable de subir une stérilisation ou d'autres procédures médicales comme une opération de conversion sexuelle ou une thérapie hormonale ». Pour le ministre de la justice, Michel Mercier, il n'en est pas question : un changement d'état civil nécessite selon lui la preuve – avec des « attestations de médecins » – que le traitement hormonal a des effets « irréversibles, notamment [sur] la fécondité ».

Non stérilisée, une femme transgenre pourrait concevoir un enfant qui serait l'enfant biologique de deux femmes. Nous pouvons maîtriser notre fécondité, de façon naturelle (90% des personnes transgenres ne souhaitent pas être opérées) ou par procréation médicalement assistée, et nous imposerions alors la reconnaissance de l'autorité parentale conjointe de deux femmes. En me déboutant, le tribunal de grande instance de Nancy a dit dans ses attendus que cela mènerait à une situation qui a vu, aux Etats-Unis, un homme transgenre enceint. En France, c'est interdit. La stérilisation est la dernière défense du pouvoir contre l'homoparentalité.

Vous doutez encore ? Lorsqu'un homme transgenre veut obtenir un état civil masculin, que croyez-vous que les tribunaux français exigent ? Pour changer légalement de sexe, un homme transgenre peut garder son vagin, mais il doit se faire retirer l'utérus et les ovaires... S'opposer à tout risque d'homoparentalité : voilà pourquoi le ministre de la justice s'est fait stérilisateur en chef !

J'ai fait le choix, personnel, de modifier mon corps, et même d'être opérée, mais je refuse d'en rendre compte à l'Etat et de céder à ses exigences indignes. Le procureur s'est donc opposé à mon changement d'état civil, m'imposant de rester légalement de sexe masculin... Et j'ai pu épouser ma compagne ! La logique étatique n'a donc rien à voir avec le corps réel, ni avec le genre vécu. Quand voisins, commerçants, collègues, nous acceptent, le maintien d'un état civil masculin par l'Etat n'a qu'un but : nous créer des difficultés au quotidien pour nous faire payer un choix que personne ne nous conteste dans la vie réelle.

Thomas Hammerberg, commissaire européen aux droits de l'homme, a pourtant rappelé en octobre 2009, dans un document exemplaire intitulé « Droits de l'homme et identité de genre », que « Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient s'attaquer plus vigoureusement à la transphobie et à la discrimination envers les personnes transgenres, dont la situation a été longtemps ignorée et négligée. Pourtant, ces personnes font face à des problèmes caractéristiques, très concrets. » Il estime que « les personnes qui souhaitent faire reconnaître leur identité de genre ne devraient pas obligatoirement être soumises à une stérilisation, ni à aucun autre traitement médical ».

Martine Aubry, Cécile Dufflot ou Marie-George Buffet, Jean-Luc Mélenchon ou Jean-Louis Borloo ne se sont pas (encore ?) prononcés pour l'application de la résolution 1728 du Conseil de l'Europe. Ces dirigeants, qui se réclament tous de la République et de la laïcité, se grandiraient en le faisant. Des milliers de transgenres pourraient ainsi espérer sortir d'une scandaleuse situation de non-droit. Car nous sommes des sortes de « sans-papiers » dans notre propre pays, sans parler de dizaines de milliers de personnes qui diffèrent leur transition par peur de la discrimination d'Etat, ou d'un divorce imposé à un couple uni qui ne le souhaite en rien. Oui, le gouvernement va jusque-là !

Les personnes transgenres, elles, veulent surtout vivre en citoyennes et citoyens à part entière. Au nom de trois mots que tant d'élites – à gauche comme à droite – oublient ou bafouent : Liberté, Egalité, Fraternité. ■

Pour une Assemblée constituante La démocratie ne se réduit pas aux élections

Face aux menaces qui pèsent sur la planète, face aux recompositions de la géopolitique mondiale, les élites françaises et plus généralement occidentales restent enfermées dans un discours qu'elles ont elles-mêmes fabriqué et correspondant à des intérêts restreints. Elles considèrent toute contestation des contraintes générées par la mondialisation ou par leur construction européenne comme un délit de blasphème.

Notre pays affronte une crise exceptionnelle : son gouvernement a perdu toute autonomie d'action et justifie comme inévitables des politiques aux conséquences économiques et sociales catastrophiques ; le peuple est parallèlement privé de son pouvoir politique par la remise en cause continue des instruments normaux de la démocratie.

Une telle situation pourrait sembler insoluble et conduire au fatalisme, à des contestations violentes ou à des dérives extrémistes. Il existe cependant une solution pacifique : l'élection d'une Assemblée constituante pour en finir, sous le contrôle du suffrage universel, avec des institutions de plus en plus hors-sol et refonder la vie politique sur les enjeux de fond qui préoccupent les Français.

Le décalage entre électeurs et élus est en effet devenu une source grave de tensions dans notre pays. Le 29 mai 2005, avec une participation d'environ 70 %, 55 % des électeurs ont rejeté le traité constitutionnel européen. Les élites, toutes tendances confondues, ont méprisé ce vote et font passer en force un traité jumeau, dit de Lisbonne. En septembre-octobre 2010, des millions de citoyens ont manifesté contre une réforme des retraites. La réforme fut tout de même adoptée par le Parlement sur injonction présidentielle.

Si le vote est l'attribut indispensable de la démocratie, celle-ci ne saurait se résumer à cela. Elle doit permettre l'expression des enjeux politiques et sociaux fondamentaux. Dire que, parce qu'il est élu, le président de la République a tout pouvoir, apparente plus le régime à une monarchie qu'à une République. Lorsque les princi-

André Bellon

Ex-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, président de l'Association pour une Constituante

aux partis sont d'accord sur l'essentiel, en particulier en matière économique, lorsque les directives de Bruxelles priment sur la loi nationale, la formule de « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » employée dans l'actuelle Constitution apparaît comme une agression et un mépris.

Si le peuple, souverain théorique, ne peut exprimer et voir appliquée sa volonté ni par les urnes ni par des manifestations pacifiques, alors comment ? Par le désespoir ? La violence ? Il ne faut pas s'étonner de la montée de l'abstention – 60 % aux élections européennes, 55 % aux cantonales – ou de la désaffection

« Les institutions et le jeu des partis ne représentent plus la réalité de la société »

vis-à-vis des grands partis dont le 21 avril 2002 a été un symbole si fort. Il ne faudra pas non plus s'étonner que la situation ne fasse que se dégrader dans les mois et années à venir.

Les institutions et le jeu des partis ne permettent plus de représenter la réalité de la société ni de répondre aux défis d'un monde en transformation, et c'est aussi de ce fossé entre électeurs et élus que profite le Front national. Le pays a besoin d'institutions reconnues comme légitimes par les citoyens, de couches moyennes vivaces.

Certains tentent de réformer le système institutionnel de l'intérieur, en lançant une énième rénovation ou en cherchant le candidat (centriste, écologiste,

La gauche libérale en plein racisme social Délaisser le peuple, c'est faire le jeu du FN

Hallucinante découverte que celle du débat, opportunément rapporté par *Le Monde*, à propos des couches sociales sur lesquelles il conviendrait que le Parti socialiste plaçât ses billes : jeunes, vieux ? Classes populaires, classes moyennes ? Inclus, exclus ? En soi, cette dernière classification effare : les repliés et les ouverts. Les frileux et les conquérants. Transformation de la fracture sociale en cliage moral. Hier, on parlait des « classes dangereuses ». Elles sont devenues les classes « out » par opposition aux classes « in ». D'un côté, donc, des altruistes entrepreneurs, généreux et universalistes et, de l'autre, les rabougrés, les ratatinés, les bas d'horizon sinon de plafond, dont la reproduction endogène rétrécit le mental.

Le problème, c'est que les premiers sont ceux qui ont les moyens, par exemple de se tailler une place sur le marché chinois, voire de se faire adopter par l'intelligentsia new-yorkaise. Les autres, ceux qui défendent leur petite entreprise contre les diktats des centrales d'achat, leur commerce de proximité contre l'impérialisme de la grande distribution, leur emploi menacé par les délocalisations boursières, leur statut emporté par la dérégulation, leur pouvoir d'achat chahuté par une dévalorisation dont la mondialisation est le prétexte, ceux-là sont des « archaïques » à la vue courte qui restent agrippés comme des moules au rocher de leur égoïsme immobilisme. Quand l'insécurité dope l'ambition des premiers, les seconds fantasment une insécurité qui la verrouille. Ceux-là n'hésitent pas à aventurer leurs flux de capitaux à l'étranger, ceux-là voient dans tout flux d'étrangers une menace pour leur travail.

Salaud de pauvres ? Même sous Guizot on n'aurait pas osé. Au fond, on n'aura rare-

Jean-François Kahn

Essayiste

ment été aussi loin dans le racisme social. D'ailleurs, s'adresser aux premiers ce n'est pas du « bourgeoisisme » et, de toute façon, c'est propre, mais s'adresser aux seconds, c'est du « populisme », et c'est sale.

Ai-je bien compris ? Admettons, pour être très large, que 20 % de nos concitoyens, accros à la mondialisation, soient les bénéficiaires de toutes les « ouvertures » sur le grand large. Que 20 % y soient idéologiquement acquis sans en être bénéficiaires. Est-ce à dire que les 60 % qui restent, c'est-à-dire, pour l'essentiel, non seulement le chômeur, l'ouvrier ou l'employé, mais le travailleur indépendant, le commerçant de quartier, l'artisan, le petit entrepreneur, le paysan non productiviste, que ceux-là, donc, il faille les larguer, les jeter, ou les brader au Front national ?

Qu'est-ce qu'une élection « démocratique » exactement ? L'occasion de présenter au pays une vision, une orientation, de lui proposer des choix, des approches, des solutions : ce qui implique de prendre en compte l'ensemble de ses composantes, de s'adresser à lui dans sa globalité diverse ? Ou bien s'agit-il d'une manière de shopping à l'occasion duquel on achète, comme dans un souk, ce qui fera le plus d'usage pour le plus petit coût ? « *Le vieux*, dit celui-

gauche non PS, gaulliste...) idéal pour l'élection présidentielle. Si ces tentatives sont respectables, elles sous-estiment ce que l'expérience des trente dernières années a révélé : les logiques institutionnelles, les jeux partisans et la nécessité des alliances les vouent presque sûrement à la marginalité.

Certains cherchent à résoudre la quadrature du cercle en appelant à une Constituante européenne, manière de faire avaliser la prééminence de l'Union par la récupération du terme au bénéfice d'un mytique peuple européen ; d'autres demandent une VI^e République. Ces propositions font l'impasse sur une évidence : pour recréer une dynamique démocratique, les institutions ne peuvent être octroyées ; la reconstruction institutionnelle doit émaner du seul acteur politique reconnu et légitime : le peuple français.

Seule une Assemblée constituante élue au suffrage universel direct en France peut répondre à cette exigence fondamentale, comme ce fut le cas lors de moments-clés de notre histoire où les élites avaient failli (1789, 1848, 1946). Facteur de repolitisation, elle revitalisera une société anéantie par les faux débats et la course obscure au coup médiatique et à l'intérêt personnel dont les conseillers en communication de l'extrême gauche à l'extrême droite se délectent.

Aujourd'hui, la crise politique et sociale est tellement profonde que la question est surtout de savoir comment va s'opérer le changement qui s'impose. Pour tous ceux qui refusent les options violentes et qui souhaitent que la participation des citoyens à la vie politique marginalise les extrêmes, la Constituante offre une alternative rassembleuse, constructive et démocratique au découragement et au fatalisme qui se sont emparés de nombreux Français de tous bords. Elle devra définir les moyens (institutions, financement de la vie politique, participation des citoyens...) nouveaux permettant à la fois la redynamisation de la démocratie, le renouvellement des élites et la revitalisation du pays dans un monde en profonde mutation. ■

« *Le jeune, nuance l'autre, pas intéressant, ça ne vote pas.* » Les ouvriers ? Produit périmé. Les employés ? Défraîchis. Mais non, clame-t-on, en réaction, le pauvre est récupérable, rafistolable. Le peuple, une fois nettoyé de ses scories, reste un placement intéressant. Va-t-on risquer tous ses avoirs sur ces produits dérivés que sont les classes moyennes ? Marché porteur, conseille-t-on ici ; investissement spéculatif, corrige-t-on là.

Jusqu'ici c'est ainsi, en effet, que raisonnaient les experts électoraux du camp sarkozyste. Le sociologisme de marché aurait donc fait des émules à gauche. Régression absolue. Il ne s'agit plus d'aller vers la nation « une et indivisible » (formule ringarde, dira-t-on), mais de rafler les plus rentables de ses actifs, voire les plus accessibles de ses passifs, de préempter des parts de marché. Des élections ou des soldes ? De la politique ou du boursicotage ?

Peut-être est-ce cela qu'on appelle la « fin des idéologies ». Constat : quand il faudrait intégrer solidairement autour de valeurs et de principes, fédérer les différences et optimiser les diversités, on parcelle en fonction d'un pur « raisonnement comptable », comme disent les syndicats. Au lieu de projeter une finalité collective, on anticipe des réactions catégorielles d'intérêts.

Et cela débouche sur le comble : inutile de chercher à reconquérir le peuple, nous explique l'honorable fondation Terra Nova, il est passé de l'autre côté. Celui de la fermeture. Prendre en compte ses retractions et ses aspirations reviendrait donc à sombrer dans le « social-populisme ». Pouah ! Dans ce cas, il faut oser aller plus loin dans la franchise cynique et prévenir, dès maintenant, les militants républicains démocrates que Nicolas Sarkozy sera réélu... contre Marine Le Pen. ■